



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

I. Introduction

1. Les recommandations à l'Assemblée générale précédemment formulées par la Cinquième Commission sur le point 122 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous la cote A/55/521 et Add.1 et 2.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 64e et 67e séances, les 21 et 25 mai 2001. Les déclarations et observations formulées lors du débat que la Commission a consacré à ce point sont consignées dans les comptes rendus pertinents (A/C.5/55/SR.64 et 67).

II. Examen du projet de décision A/C.5/55/L.79

3. À la 67e séance, le 25 mai, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/55/L.79).
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 5).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale décide de reporter à la partie principale de sa cinquante-sixième session l'examen de la proposition visant à rétablir le Groupe de travail intergouvernemental spécial sur l'application du principe de la capacité de paiement.
